

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté n° A-2025-031, le Président de la Communauté urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Date de l'enquête publique :

L'enquête publique se tiendra du **vendredi 13 juin 2025 (à partir de 10h00) au mardi 15 juillet 2025 (jusqu'à 16h00)**, soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Siège de l'enquête publique :

Le siège de l'enquête publique est le siège de la communauté urbaine Caen la mer :
Hôtel de la communauté urbaine, 16 rue Rosa Parks – 14000 CAEN

Commissaire enquêteur désigné :

Afin de conduire l'enquête publique relative au projet d'élaboration du RLPi de la Communauté urbaine de Caen la mer, Madame la présidente du Tribunal Administratif de Caen a désigné Monsieur Pierre GUINOT-DELERY en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bruno CAHAN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- le vendredi 13 juin 2025 de 10h00 à 13h00 - Siège de la communauté urbaine, 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN
- le jeudi 19 juin 2025 de 15h00 à 18h00 - Mairie de Rots, Esplanade de la mairie - 14980 ROTS
- le mardi 24 juin 2025 de 09h00 à 12h00 - Mairie de Ouistreham, Place Albert Lemarignier -14150 OUISTREHAM
- le mercredi 2 juillet 2025 de 09h00 à 12h00 - Hôtel de Ville d'Ifs, Esplanade François Mitterrand - 14123 IFS
- le mardi 15 juillet 2025 de 13h00 à 16h00 - Siège de la communauté urbaine, 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN

Lieu, jours et heures de consultation du dossier d'enquête publique :

Durant la période de l'enquête publique, le dossier est consultable en version numérique sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6265>, accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer, ainsi qu'en mairie de Ifs, Ouistreham et Rots aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Siège de Caen la mer, 16 rue Rosa Parks 14000 CAEN	8h30 - 17h30	8h30 - 17h30	8h30 - 17h30	8h30 - 17h30	8h30 -16h30	Fermée
Hôtel de ville d'Ifs Esplanade François Mitterrand 14123 IFS	8h45 – 12h15 13h30 – 17h30	8h45 – 12h15	8h45 – 12h15 13h30 – 17h30	8h45 – 12h15 13h30 – 17h30	8h45 – 12h15 13h30 – 16h30	8h45 – 12h (uniquement les 14 et 28 juin)
Mairie de Ouistreham Place Albert Lemarigner 14150 OUISTREHAM	8h30 -12h00 13h30 – 17h30	8h30 – 12h00 13h30 – 17h30	8h30 – 12h00 13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	8h30 – 12h00 13h30 – 17h30	Fermée
Mairie de Rots Esplanade de la mairie 14980 ROTS	Fermée	16h00 – 18h00	10h30 – 12h30	16h00 – 18h00	16h00 – 18h00	10h30 – 12h00

Transmission des observations et propositions :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le **registre dématérialisé** sécurisé accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6265>
- Par **voie postale** en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à : l'Hôtel de la Communauté urbaine, 16 rue Rosa Parks à Caen ;
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : enquete-publique-6265@registre-dematerialise.fr Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6265>) et donc visibles par tous
- Sur les **registres papiers**, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer, ainsi qu'en mairie de Ifs, Ouistreham et Rots aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés ci-dessus.

Rapport du commissaire enquêteur et décision adoptée à l'issue de l'enquête publique :

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine de Caen la mer ainsi que sur son site internet (<http://caenlamer.fr/reglement-local-publicite-intercommunal>) durant un an. A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de RLPi éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sous réserve que l'économie générale du RLPi ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Communautaire de la Communauté urbaine de Caen la mer.